



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

**COLLOQUE 6 AVRIL 2017**

PALAIS D'IÉNA

SIÈGE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

9, PLACE D'IÉNA - PARIS 75016

Quelle est, en 2017, la place de l'entreprise dans la société française ? Pour l'entreprise et pour l'économie, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un facteur de performance globale. Quels engagements prendre pour que se déploie et s'affirme, en France et en Europe, un modèle d'entreprise responsable ?

Réunies par la Plateforme RSE, toutes les parties prenantes de la RSE ont lancé, en novembre 2014, au Palais d'Iéna, leurs travaux pour un plan national d'actions. Après deux ans de concertation entre réseaux d'entreprises, partenaires sociaux, ONG, chercheurs et institutions publiques, les conclusions de ces travaux ont été remises au gouvernement.

# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

## PROGRAMME

- 13h00 ACCUEIL
- 14h00 OUVERTURE  
**Patrick Bernasconi**, président du Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- 14h30 TABLE RONDE 1 – RSE : QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?  
autour des contributions de la Plateforme RSE avec :  
**Gilles Bon-Maury**, secrétaire permanent de la Plateforme RSE, France Stratégie  
**Sylvain Boucherand**, vice-président de la Plateforme RSE, Humanité et biodiversité  
**Pierre-Yves Chanu**, vice-président de la Plateforme RSE, CGT  
**Brigitte Dumont**, rapporteure de l'avis « Entreprises et droits de l'homme », ANDRH  
**Sabine Gagnier**, rapporteure du GT « Relations responsables », Amnesty International France  
**Françoise Quairel-Lanoizelée**, chercheure, Université Paris-Dauphine  
**Hélène Valade**, présidente de la Plateforme RSE, C3D
- 15h50 INTERVENTION  
**Pedro Ortún Silvan**, conseiller spécial pour la RSE, Commission européenne
- 16h10 PAUSE
- 16h20 TABLE RONDE 2 – LA PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ  
avec les représentants des parties prenantes de la RSE  
**François Asselin**, président de la CPME, conseiller au CESE  
**Olivier Chabrol**, coprésident du Forum citoyen pour la RSE  
**Marylise Léon**, secrétaire nationale de la CFDT  
**Nicolas Postel**, président du conseil d'orientation du RIODD  
**Catherine Tissot-Colle**, présidente de la Commission RSE du Medef, conseillère au CESE
- 17h40 CONCLUSION  
**Hélène Valade**, présidente de la Plateforme RSE  
**Michel Yahiel**, commissaire général, France Stratégie

### Animation des débats

**Nathalie Croisé**, journaliste

## BIOGRAPHIES

**François ASSELIN**

**François Asselin** est président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) depuis 2015. Il dirige l'exploitation familiale Asselin, entreprise de charpente, menuiserie, ébénisterie et ferronnerie traditionnelle spécialisée dans la restauration des monuments historiques. Il préside le Conseil national de la sous-traitance et des relations inter-entreprises depuis 2008 et est membre du Comité exécutif de la CPME depuis 2011. Il est également membre du CESE.

**Patrick BERNASCONI**

**Patrick Bernasconi** est président du Conseil économique social et environnemental pour la mandature 2015-2020. Il a présidé la Fédération nationale des travaux publics de 2005 à 2013. Il a ensuite été négociateur interprofessionnel au sein du Medef en 2009. Membre du CESER Basse-Normandie, Patrick Bernasconi a intégré le CESE au titre des personnalités qualifiées en 2010, au sein de la section économie et finance puis celle de l'aménagement du territoire.

**Gilles BON-MAURY**

**Gilles Bon-Maury** anime et coordonne le secrétariat permanent de la Plateforme RSE depuis septembre 2016, et développe les relations de France Stratégie avec la société civile. Auparavant, il a été conseiller au cabinet de la ministre des Droits des femmes. Il est chargé de l'enseignement « Dialogue civil » à l'École des affaires publiques de Sciences Po.

**Sylvain BOUCHERAND**

**Sylvain Boucherand** est vice-président de la Plateforme RSE, dont il est membre au titre de son mandat de trésorier de l'association Humanité et Biodiversité. À titre professionnel il a cofondé la société collaborative B&L évolution. Il est également secrétaire général de l'association 4D, membre du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et chef d'entreprise élu à la CCI de Grenoble.

**Olivier CHABROL**

**Olivier Chabrol** est co-président du Forum citoyen pour la RSE, qui regroupe une quinzaine d'associations et de syndicats. Il est actif dans des ONG de solidarité internationale et de défense des droits de l'homme depuis plus de 30 ans. Il a exercé professionnellement comme ingénieur d'affaires dans plusieurs sociétés pendant une quinzaine d'années avant de travailler depuis 2001 sur la responsabilité sociale d'entreprise, d'abord au Collectif de l'éthique sur l'étiquette, puis chez Syndex, cabinet spécialisé dans l'accompagnement des représentants du personnel et des organisations syndicales, où il coordonne l'expertise en RSE.

**Pierre-Yves CHANU**

**Pierre-Yves Chanu** est vice-président de la Plateforme RSE, dont il est membre au titre de la CGT. Économiste, conseiller confédéral de la CGT, Pierre-Yves Chanu fut président de la Plateforme RSE entre 2014 et 2015. Il est également vice-président de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), membre du COR (Conseil d'orientation des retraites), du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS), ainsi que du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES).

# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?



## Nathalie CROISÉ

**Nathalie Croisé** est diplômée de l'IPJ. Elle a présenté les informations générales sur Autoroute-Info, RFI puis BFM Radio. Depuis, elle s'est spécialisée dans les sujets liés aux entreprises et au développement durable. Elle a animé et produit pendant 7 ans l'émission Green Business sur BFM Business. Depuis novembre 2015, elle est journaliste indépendante, spécialiste « économie post-carbone ». Actuellement consultante éditoriale sur ces thématiques, elle anime des débats et développe un projet média.



## Brigitte DUMONT

**Brigitte Dumont** est directrice de la Responsabilité sociale d'entreprise du Groupe Orange. Elle est également présidente de l'Unetel-RST (Union nationale des entreprises de télécommunications, de réseaux et de services en télécommunications) depuis juin 2010 et vice-présidente d'Opcalia (Organisme paritaire pour la formation professionnelle). Elle est administratrice de WIL Europe (*Women in Leadership*), des associations Dialogues, de Nos Quartiers ont des Talents et de l'Université Paris-Sorbonne. Elle préside la Commission RSE et Engagement des salariés de l'ANDRH.



## Sabine GAGNIER

**Sabine Gagnier** est corapporteuse du GT « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs » de la Plateforme RSE, dont elle est membre au titre d'Amnesty International France. Depuis 2012, elle est chargée de plaider pour Entreprises et droits humains pour Amnesty International France.



## Marylise LÉON

**Marylise Léon** est secrétaire nationale de la CFDT, notamment en charge des questions relatives à l'industrie, au dialogue social, au développement durable et à la RSE. Elle a travaillé en tant que Responsable sécurité environnement dans plusieurs entreprises. Elle a été en responsabilité à la fédération chimie et énergie de la CFDT où elle a été en charge des risques industriels, de la prévention des risques professionnels, de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi que des négociations pour diverses branches (papier-carton, chimie...).



## Pedro ORTÚN SILVAN

**Pedro Ortún Silvan** est conseiller spécial pour la RSE au sein de la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME à la Commission européenne. En 1979 il intègre le ministère espagnol des Industries et de l'Énergie en charge notamment des négociations avec l'Union européenne. Il a rejoint la Commission européenne en 1988 où il a d'abord travaillé au sein de la Direction des affaires intérieures et des affaires industrielles, puis au sein de la Direction des entreprises en 2000, en tant que responsable du tourisme et de la RSE.



### Nicolas POSTEL

**Nicolas Postel** est président du conseil d'orientation du RIODD et professeur des universités en sciences économique à l'Université Lille 1. Ses thèmes de recherche portent sur la responsabilité sociale des entreprises, l'histoire de la pensée économique, les approches institutionnalistes, les analyses de la dynamique des règles et des institutions, les théories de la rationalité économique et l'économie de la justice. Son dernier ouvrage sur la RSE, écrit en collaboration avec Richard Sobel, est intitulé *Dictionnaire critique de la RSE* (Septentrion, Presses Universitaires 2013).



### Françoise QUAIREL-LANOIZELÉE

**Françoise Quairel-Lanoizelée** est maître de conférences, chercheuse à DRM, université Paris-Dauphine (PSL). Elle participe à de nombreux groupes de conception et de mise en œuvre de dispositifs RSE (ISO 26000). Elle a notamment publié avec Franca Perrin, *L'ISR : valeur financière valeur éthique ?* (Economica, 2012) et avec Michel Capron, *L'Entreprise dans la société, une question politique* (La Découverte, 2015) et *Responsabilité sociale de l'entreprise*, collection Repères, La Découverte (dernière édition 2016).



### Catherine TISSOT-COLLE

**Catherine Tissot-Colle**, membre du COMEX d'ERAMET en charge de la communication et du développement durable, est présidente de la FEDEM (Fédération française des métaux non ferreux) depuis 2008 et co-présidente d'A3M (Alliance des minerais, minéraux et métaux) depuis 2014. Elle est également présidente de la Commission RSE du MEDEF depuis janvier 2014 et vice-présidente de la section Environnement du CESE où elle siège au titre du Groupe des entreprises depuis novembre 2010. Enfin, elle est vice-présidente du Comité stratégique de filière des industries extractives et de première transformation (CSF IEPT) dans le cadre du Conseil national de l'industrie (CNI).



### Hélène VALADE

**Hélène Valade**, présidente de la Plateforme RSE depuis 2015, dont elle est membre au titre du Collège des directeurs du développement durable (C3D), qu'elle a co-fondé en 2007. Depuis 2014, elle est directrice du Développement durable de Suez. Précédemment vice-présidente de la Plateforme RSE, elle a notamment animé ses travaux sur la stratégie nationale pour le développement de la RSE.



### Michel YAHIEL

**Michel Yahiel** est commissaire général de France Stratégie depuis le 25 janvier dernier. Il fut conseiller social du Président de la République de 2012 à janvier 2017. Membre de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), il a exercé les fonctions de directeur de cabinet du ministère des Affaires sociales, rapporteur général de la Commission pour les simplifications administratives, directeur général des ressources humaines de la Ville de Paris, président du Collège chargé de la Santé à l'IGAS et délégué général de l'Association des régions de France.

# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

## LA PLATEFORME RSE

**Installée en 2013 à France Stratégie par le Premier ministre sur sollicitation des parties prenantes, la Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une instance de concertation placée auprès du Premier ministre.**

La Plateforme RSE est une instance multi-parties prenantes, cadre du dialogue permanent sur la responsabilité sociétale des entreprises, investie d'une mission de concertation et de valorisation des bonnes pratiques en matière de RSE. Elle « émet des avis sur les questions qui lui sont soumises et formule des recommandations sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance soulevées par la responsabilité sociétale des entreprises » (article 5 du décret n° 2013-333 du 22 avril 2013 modifié).

51 organisations sont membres de la Plateforme RSE. Elles se répartissent en 5 pôles représentant l'ensemble des parties prenantes de la RSE en France : le pôle des entreprises et du monde économique, le pôle des organisations syndicales de salariés, le pôle des organisations de la société civile, le pôle des chercheurs et développeurs de la RSE et le pôle des institutions publiques.

### ORGANISATIONS MEMBRES

**Pôle des entreprises et du monde économique :** Association française des entreprises privées ; Association française de gestion ; Association nationale des directeurs de ressources humaines ; Collège des directeurs du développement durable ; CPME ; Coop FR ; Forum pour l'investissement responsable ; Global Compact France ; Medef ; OREE ; Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises ; Réseau Alliances pour la RSE ; Union des industries chimiques ; U2P.

**Pôle des organisations syndicales de salariés :** CFDT ; CFE-CGC ; CFTC ; CGT ; FO ; UNSA.

**Pôle des organisations de la société civile :** Amnesty International France ; Association 4D ; CCFD - Terre solidaire ; Forum citoyen pour la RSE ; Fondation Nicolas Hulot ; France Nature Environnement ; Humanité et biodiversité ; Léo Lagrange consommateurs ; Les amis de la terre ; Ligue des droits de l'Homme ; SHERPA.

**Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE :** Comité 21 ; Consult'in France ; Fondation FACE ; ObsAR ; ADERSE, RIODD, Conférence des présidents d'université, Conférence des grandes écoles.

**Pôle des institutions publiques :** Assemblée nationale ; Sénat ; Conseil économique, social et environnemental ; Régions de France ; CCI France ; CNCDDH ; ministère des Affaires étrangères et du Développement international ; ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer ; ministère de l'Économie et des Finances ; ministère de la Justice ; ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

La Plateforme RSE définit son programme de travail et répond aux saisines du Gouvernement. Depuis sa création, la Plateforme RSE a ainsi eu l'occasion de travailler sur de nombreuses thématiques, offrant une vision riche et complète de la RSE.

# CONTRIBUTION DE LA PLATEFORME RSE POUR LE PLAN NATIONAL RSE



La Commission européenne, dans une communication du 25 octobre 2011, a notamment invité les États-membres à établir un plan national pour le développement de la RSE et un plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises. La Plateforme RSE a adopté en septembre 2016 des contributions pour ces deux plans nationaux.

La contribution pour le Plan national pour le développement de la RSE formule ainsi plus d'une centaine de propositions portant sur l'ensemble du champ de la RSE, à travers dix thématiques phares. Le groupe de travail a mené pendant plus d'un an une réflexion sur la méthode et les moyens de développer la connaissance et la mise en œuvre de démarches de RSE en France.

La Plateforme RSE a été missionnée par le gouvernement pour contribuer à la formulation d'un projet de plan national d'actions prioritaires en faveur de la RSE. Cette contribution devra permettre au gouvernement de mettre à jour la Stratégie nationale pour la RSE, conformément à la demande de la communication de la Commission européenne du 25 octobre 2011, invitant les États membres « à établir ou mettre à jour, avec le concours des entreprises et autres parties prenantes, leurs plans ou leurs listes nationales d'actions prioritaires visant à promouvoir la RSE dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. »

Pour établir sa contribution, la plateforme RSE s'est appuyée sur les travaux et avis qu'elle a produit depuis juin 2013 ; elle a également mis en œuvre un groupe spécifique de travail multi-acteurs, chargé de formuler des recommandations pour répondre aux nouveaux enjeux de la RSE.

Ces nouveaux enjeux ont été identifiés dans les Objectifs de développement durable, adoptés par les Nations Unies en septembre 2015. Il s'agit du défi climatique et de la transition vers une économie décarbonée, du niveau élevé du chômage dans les économies développées et de la croissance des inégalités à l'échelle mondiale, de l'évolution du travail et des formes d'emploi, ainsi que des modes d'exercice des activités économiques accélérées par la révolution numérique ou les évolutions démographiques.

Ces enjeux sont aussi des défis pour la RSE : ils interrogent tant sur le rôle de l'État que sur celui des entreprises pour contribuer à leurs résolutions ; ils posent la question de l'émergence de modèles économiques à la fois plus respectueux de l'environnement et plus inclusifs ; ils questionnent aussi la capacité des modèles de gouvernance à faire une plus large place à la coconstruction et à la transversalité.

La contribution de la plateforme se veut une synthèse entre les propositions des entreprises, des partenaires sociaux, de la société civile, des chercheurs et développeurs ainsi que des représentants des acteurs institutionnels, synthèse sous-tendue par un objectif partagé : celui d'œuvrer pour un développement plus durable.

Elle s'appuie sur le bilan des politiques et des initiatives RSE mises en œuvre en France au cours des dix dernières années, bilan dont les observateurs, y compris à l'étranger s'accordent pour dire qu'il est très significatif, et cela dans un double objectif :

- Mieux les faire connaître, et mieux les valoriser pour amplifier la sensibilisation en France aux sujets de la RSE : la plateforme fait une série de propositions pour aller dans ce sens.
- Les inscrire dans une logique de progrès continu. À cet égard, le concept de performance globale qui renvoie à un modèle d'entreprise créateur de valeurs plurielles, à la fois économique, environnementale, sociale et sociétale représente une voie de progrès : la plateforme a examiné les conditions de sa mise en œuvre à partir desquelles elle formule une série de recommandations.

# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

La définition d'une stratégie nationale de RSE doit être l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs français, à travers le déploiement et l'affirmation d'un modèle français et européen d'entreprises responsables. Dans le contexte d'une économie mondialisée, et dès lors qu'il s'inscrit dans une logique de performance globale, ce modèle peut être un élément de compétitivité des entreprises françaises et européennes.

Les principales recommandations de la Plateforme RSE dans la perspective de la définition d'une stratégie nationale de RSE sont les suivantes :

## **Faire de la RSE un levier de transformation sociale et sociétale en :**

- Sollicitant les partenaires sociaux sur l'opportunité d'une réflexion concernant l'introduction de démarches RSE dans le dialogue social existant. À ce titre, s'appuyer sur les compétences des IRP en matière de dialogue social pour développer le dialogue avec les parties prenantes ;
- Impliquant les salariés et leurs représentants le plus en amont possible dans les étapes des démarches RSE ;
- Renforçant l'engagement des entreprises dans les enjeux sociaux et sociétaux tel que celui de l'intégration et la lutte contre les discriminations à travers la mise en œuvre des recommandations du rapport Sciberras.

## **Renforcer la contribution de la RSE à la transition énergétique et écologique en :**

- Sensibilisant les entreprises à l'approche par les risques sur leurs impacts et sur leurs dépendances aux ressources et services naturels via des actions sectorielles et collectives, notamment pour les TPE-PME ;
- Précisant les thématiques environnementales actuelles du reporting ESG conformément aux recommandations adressées au Premier ministre par la Plateforme fin juillet 2015 ;
- Soutenant et renforçant les réseaux qui mènent déjà des expérimentations sur les nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de fonctionnalité...) et inciter les entreprises à analyser leurs transferts de matières et d'énergies et à s'inscrire dans des démarches d'écologie industrielle ;
- Facilitant le développement des outils d'écoconception sur l'ensemble de la chaîne de valeur et en renforçant des programmes de recherche sur les impacts environnementaux des activités économiques.

## **Renforcer la transparence du comportement social, environnemental et de gouvernance des entreprises (ESG) en :**

- Optimisant le dispositif de reporting extra financier défini par l'article L225-102-1 du Code du commerce à la faveur de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations non financières ;
- Facilitant l'accès aux rapports de gestion contenant les données extra-financières des entreprises soumises à l'article L225-102-1 du Code du commerce ;
- Améliorant la mise à disposition pour les entreprises, des outils destinés à faciliter leur travail de reporting au travers d'un site commun, tel que le portail Reporting-RSE ;
- S'assurant du suivi et du contrôle de la mise en œuvre du dispositif français du reporting extra-financier par l'État, à travers une évaluation globale du dispositif, intégrant l'ensemble des éléments du reporting-extra financier et analysant les effets de seuil induits.

**Développer la finance responsable en :**

- Étudiant les modalités opérationnelles permettant de conditionner progressivement le maintien d'un régime fiscal particulier pour l'assurance vie à une orientation ISR d'une partie des investissements ;
- Promouvant les labels publics ISR et TEEC afin de renforcer l'information du public et proposer aux épargnants individuels les moyens de distinguer aisément l'offre de « fonds responsables » ;
- Promouvant des outils de financement à l'exemple des « green bonds », pour soutenir des projets à fort impact environnemental et social au service d'une transition vers une économie bas carbone et la transition écologique.

**Promouvoir la responsabilité des entreprises dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement en :**

- Affirmant la nécessité du devoir de vigilance dans les sociétés mères et donneuses d'ordre à l'égard de leurs filiales et sous-traitants ;
- Rendant publiques les procédures de mise en œuvre de la diligence raisonnable par les entreprises, comme le demande la directive européenne sur la publication d'informations non financières ;
- Favorisant dans les entreprises une approche d'audit prenant en compte de manière transversale l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux de la RSE en travaillant à un rapprochement des méthodes et des méthodologies d'audit ;
- Évaluant et promouvant la Charte Relations fournisseur responsables et le Label Relations fournisseur responsables et en soutenant le déploiement de la future norme ISO 20 400 ;
- Promouvant les bonnes pratiques de relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs.

**Favoriser et reconnaître l'engagement des TPE-PME dans la RSE et les accompagner dans leurs démarches en :**

- Sensibilisant, formant et outillant les chefs d'entreprises, les salariés et leur représentants ;
- Renforçant l'articulation entre approches sectorielles/métiers et initiatives territoriales ;
- Développant les expériences partenariales innovantes du type « Engagement pour la Croissance Verte » ainsi que la coopération en matière de RSE entre donneurs d'ordres et TPE/PME ;
- Mettant en avant et reconnaissant les bonnes pratiques des TPE/PME dans le domaine de la RSE par le biais d'une expérimentation d'un label RSE sectoriel soutenu par l'État ;
- Élaborant un plan national d'accompagnement de la valorisation à l'international des efforts RSE des PME françaises.

**Valoriser la performance sociale et environnementale des entreprises en :**

- Encourageant les initiatives favorables au renouvellement du cadre comptable pour l'adapter au paradigme de la RSE et mieux rendre et prendre en compte la performance globale ;
- Faisant mieux connaître les approches et les outils existants destinés à mieux appréhender la performance globale à tous les types d'entreprises ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes afin qu'elles se les approprient davantage ;
- S'appuyant sur les réseaux d'entreprises socialement responsables et socialement engagés qui développent de nouveaux modèles d'organisation et permettent des activités économiques plus inclusives : ESS, IAE.



# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

## **Renforcer la formation et la recherche comme levier pour le développement de la RSE en :**

- Promouvant la transversalité et la pluridisciplinarité dans la pratique de l'enseignement et dans la conception des formations et en faisant reconnaître pour l'homologation des diplômes la place pour l'enseignement du développement durable, en développant des états généraux de la RSE dans l'éducation.

## **Soutenir l'affirmation d'un modèle européen de l'entreprise responsable et affirmer à l'international l'approche française de la RSE en :**

- Promouvant l'expérience et l'expertise françaises du reporting extra financier dans la perspective des évolutions de son cadre européen.

## **Promouvoir des règles du jeu équitables à l'international en :**

- Poursuivant l'effort de promotion des normes sociales et environnementales dans le cadre des négociations commerciales multilatérales ;
- Agissant pour contribuer à augmenter sensiblement le nombre d'accords-cadres internationaux en :
  - ♦ encourageant la négociation d'accords-cadres internationaux par les grandes entreprises,
  - ♦ incitant à la promotion par les organisations patronales et les entreprises des accords-cadres internationaux et mise en valeur de ces derniers avec les accords nationaux (proposition n°41 rapport sur la négociation collective), intégration de mécanismes de suivi et d'évaluation de ces accords-cadres internationaux,
  - ♦ valorisant les bonnes pratiques d'accords-cadres mondiaux à l'aide d'une information destinée au grand public.

# AVIS DE LA PLATEFORME RSE SUR LE PLAN NATIONAL « ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME »



Avis sur le  
Plan d'action d'application  
des Principes directeurs  
des Nations unies pour les droits  
de l'homme et les entreprises



L'avis sur le Plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises, dont les travaux ont été lancés en novembre 2015, dresse un diagnostic partagé entre les parties prenantes et formule une série de recommandations sur les trois axes définis par les Nations unies :

## I - Obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État

### Cadre international

- 1 L'Organisation des Nations unies
- 2 L'Organisation internationale du travail
- 3 L'Organisation de commerce et de développement économique
- 4 L'ISO
- 5 La Francophonie

### Cadre européen

- 6 L'Union européenne
- 7 Le Conseil de l'Europe

### Cadre national

- 8 La protection des droits de l'homme et de l'environnement : une reconnaissance constitutionnelle
- 9 Le renforcement de la législation
- 10 Le Plan d'action « Administration exemplaire »
- 11 Le rôle des agences d'aide à l'export
- 12 La Plateforme nationale d'action globale pour la responsabilité sociétale des entreprises
- 13 Le rôle des agences publiques
- 14 Le renforcement de l'information et de l'analyse des risques
- 15 Les accords de commerce et d'investissement

## II - Responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme

- 1 L'élaboration de chartes
- 2 La formation et l'information au sein des entreprises
- 3 L'analyse des risques et l'évaluation des impacts
- 4 La promotion des accords-cadres internationaux
- 5 Le rôle des représentants du personnel
- 6 Le reporting
- 7 Les secteurs et les droits de l'homme

## III - Accès à des voies de recours

### 1 Mécanismes judiciaires

Au niveau international

- 1.1 Le protocole relatif à la convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé, 1930

Au niveau européen

- 1.2 La Cour européenne des droits de l'homme

Au niveau national

- 1.3 Les responsabilités civile et pénale
- 1.4 Les procédures
- 1.5 Le déni de justice
- 1.6 Le droit d'alerte

### 2 Mécanismes extra-judiciaires

Au niveau international

- 2.1 Le Point de contact national de l'OCDE
- 2.2 Mécanismes de contrôle de l'Organisation internationale du travail
- 2.3 Le protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels

Au niveau européen

- 2.4 La Charte sociale européenne

Au niveau national

- 2.5 Le Défenseur des droits
- 2.6 La mise en place de mécanismes de réclamation au sein des entreprises

# RSE, PLACE DE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ

QUELS ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

**COLLOQUE 6 AVRIL 2017**

PALAIS D'IÉNA  
SIÈGE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
9, PLACE D'IÉNA / PARIS 75016

*Assemblée constitutionnelle de la République,  
le Conseil économique, social et environnemental (CESE)  
favorise le dialogue entre les différentes composantes  
et la société civile organisée et qualifiée en assurant  
l'interface avec les décideurs.euse.s politiques.  
Suivez l'actualité du CESE et de ses travaux [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr).*

## TRAVAUX DE LA PLATEFORME RSE EN COURS

### **Groupe de travail « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs ».**

La Plateforme RSE a lancé en juillet 2016 un groupe de travail visant à répondre au mandat du Premier ministre de « clarifier le contenu des plans de vigilance et des mesures de diligence raisonnable évoqués dans la directive européenne 2014/95/UE ». Celui travaille donc à l'élaboration d'une méthodologie pertinente pour la mise en œuvre de procédures de diligence raisonnable en se fondant sur le cadre conceptuel élaboré par des organisations internationales telles que l'ONU, l'OIT et plus particulièrement l'OCDE.

### **Groupe de travail « RSE et environnement »**

Le groupe de travail a été lancé afin de réfléchir aux implications de la mise en œuvre d'une politique environnementale de RSE par l'entreprise, en analysant non seulement les avantages mais aussi les freins et les difficultés que représente une telle démarche. Le groupe de travail a notamment choisi de travailler sur la question de l'économie circulaire et sur le rôle des entreprises dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD).

### **Groupe de travail « RSE et Territoires »**

Le groupe de travail « RSE et territoires » se constituera prochainement. Les travaux préparatoires s'articulent autour de trois axes : l'ancrage de l'entreprise dans son territoire et ses impacts économiques, sociaux et environnementaux ; les initiatives multi parties prenantes territoriales en matière de RSE et l'expérimentation de labels sectoriels territoriaux.

## RETROUVEZ LES PUBLICATIONS DE LA PLATEFORME RSE



[www.strategie.gouv.fr/plateforme-rse](http://www.strategie.gouv.fr/plateforme-rse)



@PlateformeRSE

Contactez le secrétariat permanent de la Plateforme RSE : [plateformerse@strategie.gouv.fr](mailto:plateformerse@strategie.gouv.fr)  
Plateforme RSE  
France Stratégie  
18 rue de Martignac - 75700 Paris SP 07